

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

7 octobre 1993 - n° 1142
Hebdomadaire romand
Trentième année

Rendre l'expérimentation possible

La persistance du chômage, on le sent bien, fait sauter les schémas traditionnels. L'heure devrait donc être à la recherche de nouveaux modes de fonctionnement, de nouveaux rapports sociaux répondant certes aux demandes persistantes du patronat qui réclame davantage de souplesse de la part de l'Etat et des travailleurs, mais aussi à celles des hommes et des femmes appelés à faire fonctionner la machine.

Un des débats se porte régulièrement sur le coût de la main-d'œuvre et donc sur les salaires et les charges sociales versés par les employeurs. L'interrogation est pertinente, même si en Suisse, globalement, le coût du travail n'est pas toujours plus cher que dans d'autres nations riches et qu'il est impensable de descendre au niveau des pays qui nous concurrencent réellement sur ce terrain: ceux qui sont nouvellement industrialisés et contre lesquels ils serait injuste de dresser des barrières protectionnistes. Il ne faut d'ailleurs pas surestimer l'influence du coût de la main-d'œuvre dans les difficultés des entreprises: l'Allemagne et les Pays-Bas connaissent chez les Douze à la fois le coût du travail le plus élevé et le niveau de chômage le plus bas. A contrario, Espagne et Grande-Bretagne ont les salaires les moins chers et le taux de chômage le plus important de la Communauté...

Dans ce débat, il faut garder à l'esprit que la Suisse doit encore effectuer un rattrapage social: celui de l'assurance-maternité, voire du congé parental, dont l'absence est une particularité sur le Vieux Continent.

Parmi les tentatives de réponse à la complexité du système des prélèvements sociaux, la France va tester les «chèques-service» dans deux régions au moins pour encourager les emplois dits «de proximité» — mais le système pourrait s'étendre: l'employeur achète 150 francs pièce des bons qu'il remet à un salarié en paiement d'un travail. En échange, le salarié reçoit 120 francs, les 30 francs restants couvrant la protection sociale. D'autres voies sont bien sûr à rechercher et il appartient aux syndicats de les explorer, pour répondre aux revendications des patrons qui ont tendance à voir leur salut uniquement dans la réduction de

prestations dont ils assurent paritaire-ment le financement.

Un autre revendication patronale est celle de la souplesse de leurs employés, d'une plus grande disponibilité dépassant largement le cadre de ce qui peut être réglé par les traditionnelles heures supplémentaires: les salariés doivent être disponibles la nuit pour rentabiliser les coûteuses machines par ailleurs destructrices d'emplois; ils doivent aussi adapter leurs horaires aux besoins de la production. Cette évolution est logique: elle est l'application à l'homme du principe des «flux tendus» ou «just in time», système de gestion sans stocks qui vise à diminuer les coûts annexes d'un produit. L'employé devient un agent de production que l'on utilise à plein rendement à peine un contrat signé et que l'on renvoie chez lui en période creuse; on ne peut on ne veut pas l'utiliser pour constituer des stocks.

Là aussi, l'expérience peut être tentée pour autant que la demande patronale corresponde à une disponibilité de travailleurs qui peuvent y trouver un avantage, temporaire ou durable, que ce soit par esprit non conventionnel ou par convenance. En France à nouveau, on expérimente: ici une entreprise a adopté l'horaire de 30 heures payées 34 — patrons et employés se partagent les «bénéfices» de la souplesse; la concertation a échoué ailleurs où les employés ont refusé d'entrer en matière. Un cadre doit être strictement défini et la souplesse peut s'inscrire dans un changement de l'unité de décompte de la durée du travail: en passant de la journée ou de la semaine à l'année, voire à la vie active, la question se pose différemment: à une période de travail selon des horaires atypiques pourrait succéder un congé-formation ou un congé parental, puis un emploi organisé de manière plus conventionnelle. Les problèmes pratiques ne doivent certes pas être sous-évalués: la présence d'enfants est difficilement conciliable avec l'irrégularité, les trajets pendulaires sont proportionnellement plus lourds si la durée de la journée de travail diminue, une plus grande mobilité professionnelle peut être nécessaire pour que le travailleur se

●●●

L'échec de la motion

Christiane Brunner

Christiane Brunner proposait que l'assurance-chômage prenne en charge le salaire d'une personne en formation qui serait remplacée par un chômeur. Refus d'entrée en matière: la droite craint de voir s'instaurer un nouveau droit.

(ag) En théorie l'idée n'est pas contestée: la formation est un des moyens de lutter contre le chômage. Il faut éviter que se crée un prolétariat sans qualification professionnelle, marginalisé, candidat au chômage de longue durée. De surcroît, il existe des titres qui ne débouchent pas sur une activité économique, des diplômes sans droit d'entrée; ils exigent eux aussi un complément, une réorientation.

La formation a, en théorie, la vertu d'accorder sur un même objectif les sensibilités de gauche et de droite. A gauche, on prise toute élévation du niveau de compétence: au-delà du savoir-faire professionnel, le statut social du travailleur est renforcé. A droite, on apprécie la plus grande mobilité, la meilleure adéquation, sur le marché du travail, entre l'offre et la demande.

Bref, apparemment un sujet de consensus.

Christiane Brunner avait, par voie de motion, présenté une variante de ce souci, que l'on pouvait croire général, de meilleure qualifica-

tion. A la mise en équation simple «lutte contre le chômage = formation», elle ajoutait une donnée supplémentaire: celle du perfectionnement professionnel des travailleurs disposant d'un emploi et qui pourraient obtenir dans ce but un congé de longue durée (un an). Un chômeur serait engagé pour pallier l'absence du bénéficiaire du congé. L'assurance-chômage au lieu de payer une indemnité, stérile du point de vue économique et social, paierait un salaire; le perfectionnement ne coûterait pas à l'entreprise le coût du remplacement.

Cette proposition est proche de celle que j'ai développée sur le congé en cours d'emploi (DP n° 1125). C'est l'idée du coup double. Offrir un gain de liberté à ceux qui travaillent; offrir une chance de réinsertion à ceux qui ne travaillent pas.

La motion a donc été balayée par le Conseil national.

Le sens d'un refus

Ce refus primaire, celui d'étudier une suggestion pertinente, a deux significations.

D'abord, la peur de l'expérimentation. La motion Brunner aurait signifié simplement dans la nouvelle loi sur l'assurance-chômage, une rédaction souple de l'actuel article 72. Il n'aurait évidemment pas réglé un droit automatique au congé, géré administrativement, mais ouvert un champ d'action aux partenaires sociaux.

Ce qui frappe, c'est que la droite qui ne cesse de parler d'innovation, dont les chefs d'entreprise auraient seuls le secret, se bloque quand la proposition dérange son confort mental. Elle est conservatrice, parée des plumes de l'audace déréglementaire. Il appartient aux syndicats de corriger cette image, de reprendre l'initiative. Cela signifie que le refus du Conseil national ne clôt pas le dossier.

La raison plus profonde du refus est que le patronat ne veut pas qu'à l'occasion des correctifs du chômage se mette en place une politique sociale élargie. L'idée simple de faire bénéficier les actifs de congé d'un type nouveau pour libérer des cases qu'occuperaient des chômeurs transforme le traitement du chômage en instrument d'une nouvelle société. Ce progrès aurait un prix, celui du financement de l'assurance-chômage à haut niveau. Cette charge permanente est rejetée par principe.

Il faut donc s'attendre à un refus déterminé de toute hausse des cotisations à l'assurance-chômage. Sous l'enjeu financier, un enjeu de société. ■

COÛT DU TRAVAIL ET EMPLOI

	coût de la main-d'œuvre	taux de chômage
Allemagne	125	5.6
Pays-Bas	106	8
France	100	10.8
Italie	84	10.9
Gr.-Bretagne	62	11.4
Espagne	62	21.5

Etat juin 1993.

Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie, en indice, France = 100.

... trouve dans une entreprise dont l'organisation correspond à ses besoins du moment. Or les patrons se contentent de revendiquer de la souplesse sans faire l'inventaire des problèmes nouveaux qu'elle créerait et qu'ils comptent mettre à charge de la collectivité. Dans ce contexte, les syndicats ont un rôle à jouer, qui est d'effectuer leur propre analyse, de formuler leurs propositions de changements et de définir le cadre dans lequel ils peuvent se concrétiser, à petite ou à grande échelle.

L'Etat est aussi un acteur sans lequel rien de sérieux ne peut se faire: son rôle est de rendre l'expérimentation possible, de faire qu'en marge du régime en place des cellules originales puissent vivre le temps d'une expérience: cela fonctionne pour la réforme de l'assurance-maladie où, sur une échelle réduite, des systèmes interdits par la loi peuvent exister en parallèle. Hélas, les lourdeurs suisses réapparaissent rapidement: le Conseil national n'a-t-il pas, la semaine dernière, refusé la motion de Christiane Brunner (*lire ci-dessus*) ?

Pour l'instant, c'est le patronat qui tient le rôle apparemment le plus dynamique, parce qu'il propose des changements... L'Etat et les syndicats, à quelques exceptions près, peinent à trouver de nouvelles marques.

PI

Travailler en Suisse

«Un emploi en Suisse ? Guide pour femmes étrangères» termine avec bonheur la série des treize cahiers «Femmes et emploi» édités par l'Association suisse d'orientation scolaire et professionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS

ASOSP, secrétariat romand, case postale 69, 1000 Lausanne 9

Venue d'ailleurs, mais solidement enracinée à Bienne, où les langues et le travail constituent des enjeux importants depuis longtemps, Marie-Thérèse Sautebin s'adresse aux pendulaires, aux frontalières, aux détentrices d'un permis de travail B ou C, aux Suissesses d'origine étrangère, épouses, mères, femmes seules, qualifiées ou non. En quelques pages agrémentées d'exercices à faire seule ou à plusieurs, la lectrice est invitée à faire le point sur elle-même et à découvrir les secrets du pays où elle s'insère. Le regard de l'auteure sur la situation des femmes en Suisse et ce phénomène essentiel qu'est la migration — dont les moteurs sont le pain, la paix et parfois l'amour — est lucide, dynamique, attentif et exigeant.

L'intégration par les femmes

Lucide par la mise en évidence des manques de notre législation sociale (précarité de la protection de la maternité, pauvreté des femmes âgées, disparités salariales, incohérences du système éducatif, absence de politique familiale) et des difficultés qui attendent celles qui cumulent les trois «handicaps» sociaux (être femme, étrangère et peu qualifiée).

Dynamique par le constat qu'on peut venir en Suisse sans être forcément analphabète, dans

un pays où 25% de la population active n'a pas de passeport à croix blanche, où la part des femmes dans la population active est de 43% compte tenu du travail à temps partiel (ESPA, 1991), et où on a vu le deuxième sexe se profiler comme une force socio-politique lors de la récente élection au Conseil fédéral.

Attentif par l'importance accordée au rôle particulier des femmes dans l'immigration: médiatrices entre deux cultures, ce sont elles qui régissent l'intégration des autres membres de la famille, amortissent où renforcent les chocs inhérents au statut d'étranger. De la manière dont une mère digère son passage d'un univers culturel à un autre, dépend en partie la bonne intégration des enfants.

Exigeant enfin, dans la mesure où l'auteure rappelle que vivre avec des conflits, personnels, interpersonnels et sociaux est un métier qui s'apprend, qu'on soit migrante ou non.

Aucun des treize cahiers, édités dans le cadre des mesures spéciales de la Confédération en faveur du perfectionnement professionnel, n'aborde la question du chômage. On pourrait en tenir rigueur à leurs auteures. Ce serait leur faire un bien mauvais procès.

En effet, les différents thèmes traités, la recherche d'un emploi, le changement d'orientation, le vieillissement dans une profession, le bénévolat, la carrière, la réinsertion professionnelle, la prise de décision, l'analyse du poste de travail, ou la création d'une entreprise à soi, fournissent des outils pour affronter ou supporter les désordres de l'économie plus prometteurs que le credo viril dans la seule compétitivité.

Une vie comme un tout

Et le travail tel qu'il est abordé dans l'ensemble de la série ne se confine pas à l'activité strictement professionnelle. Pour établir le budget horaire d'une semaine au féminin, les auteures tiennent toujours compte de l'éducation des enfants, des tâches domestiques, de l'engagement social ou de la formation permanente. (On sait bien qu'une société n'est pas en mesure de payer en espèces sonnantes et trébuchantes la facture des activités dites de reproduction et d'entretien, vitales pour elle.) La généralisation de cette approche serait bienvenue en ce temps de crise de la valeur «travail», puisqu'elle vise à reconsidérer la répartition des heures rémunérées, à introduire le partage du poste de travail, et à voir une vie d'homme ou de femme comme un tout, qui nous laisse le moins étranger possible aux autres et à nous-mêmes.

Ursula Gaillard

L'ARTICLE 72

de la Loi sur l'assurance chômage:

«L'assurance peut encourager, par l'allocation de subventions versées à des institutions publiques ou privées sans but lucratif, l'emploi temporaire de chômeurs au titre de programmes destinés à procurer du travail ou à permettre une réinsertion dans la vie active. Ces programmes ne doivent toutefois pas concurrencer directement l'économie privée.»

L'article 75 fixe le taux de subventionnement, de 20 à 50%.

Chômage et aide au développement

(ag) Victor Ruffy a développé au Conseil national une motion demandant que soit étudiée la possibilité d'offrir à un chômeur un poste, en fonction de sa qualification, dans une mission d'aide au développement.

Certes les aides extérieures ne s'improvisent pas. Il faut de la part des candidats de la compétence et une forte motivation. Sans un encadrement solide, la coopération est stérile. Les chômeurs suisses ne sont donc pas tous exportables. Mais il vaudrait la peine de mener à bien, en connaissant ces limites, une première expérience.

Il serait possible aussi, comme le relève le motionnaire, de donner congé pour une mission de coopération à un actif qui serait remplacé par un chômeur. Opération triangulaire comme pour le congé formation ou le congé sabbatique; elle impliquerait, une fois de plus, l'ouverture de l'article 72 de la loi sur l'assurance-chômage. ■

Le choc n'a pas été salubre

REPÈRES

Consommation finale d'énergie en Suisse, en Térajoules

1950	172 700
1960	295 720
1970	586 790
1980	683 870
1990	778 930
1991	826 860

Répartition par agent énergétique de la consommation finale, en 1991

Combustibles solides	4.1%
Gaz	9.6%
Produits pétroliers	64.1%
Electricité	20.7%
Chaleur à distance	1.5%

Energie renouvelables (estimations)

	1985	1991
Nombre de pompes à chaleur	16 000	36 500
Nombre de pompes à chaleur pour l'eau chaude	9400	11 100
Installations solaires (m ²)	78 000	190 000
Capteurs solaires pour le séchage du fourrage (m ²)	180 000	280 000
Nombre d'installations de biogaz	130	152

Source: Office fédéral de l'énergie, Annuaire statistique de la Suisse 1993.

(jd) Octobre 1973. Les pays producteurs de pétrole décident unilatéralement de tripler le prix du baril et les Etats du Golfe décrètent un boycott à l'égard des Etats-Unis et de plusieurs pays européens, conséquence du conflit israélo-égyptien qui vient d'éclater. Apparaissent alors crûment la fragilité de notre approvisionnement énergétique et notre forte dépendance à l'égard du pétrole. Les conditions semblent donc réunies pour une nouvelle politique fondée à la fois sur un usage plus mesuré de l'énergie et une diversification qui privilégie les énergies renouvelables. Ce d'autant plus que se précisent les effets néfastes des énergies fossiles sur l'environnement.

Vingt ans plus tard, où en sommes-nous ? Nous disposons d'une conception globale, mais elle ménage la chèvre de l'approvisionnement bon marché et le chou des économies; ses objectifs sont si vagues qu'ils permettent trop d'interprétation divergentes. La Confédération s'est vue conférer quelques maigres compétences mais sans la possibilité d'agir sur les prix de l'énergie. Les collectivités publiques ont développé leur arsenal réglementaire et, avec Energie 2000 (DP n° 1140: «L'optimisme a besoin de sous»), tentent de convertir agents économiques et consommateurs à des comportements plus économes et de promouvoir les énergies renouvelables.

Les résultats ne sont pas négligeables mais restent pourtant très insuffisants en termes d'indépendance énergétique et de charge sur l'environnement. La part des produits pétroliers à la consommation finale d'énergie a passé de 80 à 64% et la quantité d'énergie par unité de production a baissé. Mais globalement nos besoins en énergie ont crû de 20% durant cette période.

Responsables de ces résultats somme toute décevants, une volonté politique hésitante, reflet d'un consensus défaillant et surtout le prix de l'énergie qui, contrairement aux prévisions, a baissé en termes réels en comparaison du niveau d'avant le choc pétrolier: -33% pour le mazout, -30% pour l'essence, -15% pour l'électricité.

Il est évident qu'un jour ou l'autre ces prix vont augmenter, peut-être même exploser. Dès lors ne serait-il pas plus raisonnable d'anticiper cette évolution et de renchérir progressivement et volontairement le coût de l'énergie afin de faciliter la modification des comportements et d'assurer une rentabilité à des techniques aujourd'hui négligées parce que trop chères ?

«Ni la bonne volonté ni l'évolution du marché ne garantiront seules un approvisionnement énergétique durable. Des règles générales posées par l'Etat sont indispensables. Et ce contre-poids, pour être efficace et efficient à long terme, ne peut que prendre la forme d'instruments économiques, en particulier des taxes d'orientation. adaptées».

L'importance du rôle régulateur de l'Etat et du niveau des prix pour appliquer une politique de l'énergie digne de ce nom est depuis longtemps reconnue par les organisations écologistes. Aujourd'hui elle est admise par la *Neue Zürcher Zeitung* d'où est tirée cette citation (25 septembre 1993). ■

La police vaudoise à plein jus

(pi) Le Conseil d'Etat vaudois souhaite agrandir le bâtiment de la Blécherette affecté à la Police afin d'y transférer la Sûreté, qui loge encore en ville de Lausanne. Un crédit de 42,5 millions est demandé à cet effet. L'exposé des motifs adressé au Grand Conseil contient les chapitres obligatoires sur les conséquences pour l'environnement et pour la consommation d'énergie.

Question environnement, rien à craindre, à en croire le Conseil d'Etat: «Le rapport d'impact réalisé dans le cadre du plan d'affectation cantonal indique les conséquences en matière de trafic automobile, de bruit, de pollution de l'air et des eaux de surface. L'augmentation inévitable mais supportable des nuisances dans le voisinage du site de la Blécherette est largement compensée par la diminution des nuisances occasionnée à la Cité par le départ de la police de sûreté.»

Question énergie, on ne fait que nous informer de manière lacunaire sur la consommation prévue d'électricité (1 200 000 kWh pour une puissance installée de 460 kW), de gaz (80 000 m³) et d'eau (2000 m³).

C'est évidemment un peu court et on se demande à quoi sert une étude d'impact qui ne compare pas la situation actuelle avec celle qui résultera d'un changement. On peut s'en faire une petite idée en étudiant le chapitre «Conséquence sur le budget ordinaire». On y apprend que le coût de la consommation d'eau, gaz et électricité passera de 85 000 à 200 000 francs par année. La consommation d'énergie va donc plus que doubler, pour des conditions de travail certainement améliorées et plus confortables, mais pour une mission qui ne change pas.

Tous les discours sur les économies d'énergie, tous les soutiens à des installations expérimentales ne servent à rien si l'Etat ne se fixe pas des buts clairs pour ce qui est de son propre fonctionnement. En l'occurrence, mandat aurait pu être donné aux architectes de concevoir un bâtiment dont la consommation d'énergie ne dépasserait pas celle enregistrée

La Suisse bande ses muscles pour la galerie

REPÈRES

L'Accord sur le transit signé le 12 mai 1992 et ratifié par les Chambres fédérales est la résultat de négociations entre la Suisse et la CE pour répondre à la demande croissante de transports Nord-Sud. Face à l'impossibilité physique d'extension des axes routiers de transit à travers les Alpes, la Suisse s'engage à augmenter considérablement ses capacités ferroviaires, par des mesures provisoires à court terme, par la constructions de nouvelles lignes ferroviaires (Lötschberg et Gothard) pour le long terme.

La CE s'engage pour sa part à promouvoir le trafic combiné et à réaliser les infrastructures nécessaires sur son territoire.

La durée de l'accord est de 12 ans, ce qui signifie qu'il arrivera à échéance avant que le premier des deux nouveaux axes ferroviaires de transit ne soit mis en service.

L'accord n'aborde pas la question de l'accès commercial des transporteurs suisses au marché communautaire, cette question étant réglée dans l'Accord EEE, refusé depuis en votation populaire par la Suisse.

(pi) Nous l'avons relevé la semaine passée: il y a concordance entre les pro et les anti-Européens pour diaboliser la Communauté et ses exigences préalables à des négociations bilatérales avec la Suisse dans le domaine des transports. Les premiers peuvent ainsi relever le prix de l'isolement de notre pays alors que les seconds y voient une illustration de la monstrosité de notre partenaire.

Il faut rappeler quelques faits.

La Communauté reconnaît certes la limite des 28 tonnes dans l'Accord sur le transit signé le 12 mai 1992:

Article 10 Facilitation du transport sur route

1. Les parties contractantes, dans le respect de la limitation à 28 tonnes du poids total en charge autorisé et de l'interdiction de circuler la nuit et le dimanche en Suisse, et sous réserve des exemptions figurant à l'annexe 6, s'emploient à faciliter le transport des marchandises par la route.

Mais c'est aujourd'hui la Suisse qui demande à repenser transports, parce que la question du libre-accès réciproque, notamment du trafic aérien, était réglée dans le cadre de l'Accord EEE, refusé par la Suisse. La situation avait été prévue; elle est évoquée dans un échange de lettres entre les délégations suisse et communautaire; voici celle du chef de la délégation suisse, dont le contenu a été intégralement accepté par son homologue communautaire:

Monsieur le Directeur général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que, se référant à l'accord entre la Communauté économique européenne et la Confédération suisse, signé ce jour (*Accord sur le transit, réd.*), la Suisse considère la question de l'accès au marché comme un élé-

ment essentiel dans ses relations de transport avec la Communauté. J'ai pris note de votre proposition de régler cette question dans l'accord sur l'Espace économique européen. Ma délégation peut se rallier à cette proposition à condition que la Communauté et la Suisse, au cas où l'accord précité ne devait pas se réaliser, entament aussitôt des négociations en vue de s'accorder réciproquement l'accès à leur marché des transports selon des modalités à définir.

(...)

Comme prévu, la Suisse réclame l'ouverture de négociations. Et comme dans toute négociation, le partenaire définit sa position de départ. L'Accord sur le transit avait été signé dans la perspective d'un futur Accord EEE et comme participation de la Suisse au trafic européen Nord-Sud, «dans le respect de la limitation à 28 tonnes».

Il n'y a rien de choquant dans ce contexte à ce que la CE, qui ne fait que répondre à une demande suisse, réclame parallèlement des négociations sur un autre point important de l'Accord EEE refusé: la libre circulation des personnes; ni qu'elle réclame l'ouverture aux camions de 40 tonnes pour ce qui est du trafic à destination ou au départ de la Suisse — et non pas, donc, pour le trafic de transit à travers les Alpes qui resteraient ainsi protégées.

Cette limite de poids reste défendable comme protection des régions alpines — encore que d'autres systèmes soient plus efficaces, comme celui des points écologiques ou du contingentement. Mais elle n'a plus aucun sens sur les routes et autoroutes du Plateau. Il faut rappeler à ce propos que rien dans les dimensions des véhicules ne permet de distinguer un 28 d'un 40 tonnes. ■

...

actuellement, tout en améliorant les conditions de travail de la Sûreté. Au moins aurait-il fallu comparer le coût du projet tel que proposé avec celui d'un bâtiment utilisant toutes les possibilités d'économie et de production d'énergie propre.

On remarquera que la différence de consommation représente 115 000 francs par année, soit le loyer annuel d'un capital de 2 millions de francs en tenant compte du taux d'intérêt de 6% retenu pour calculer les charges d'intérêt du nouveau bâtiment. Pour une opération financièrement neutre, l'Etat avait donc cette somme à sa disposition, soit 5% du prix total de la construction, pour réaliser un bâtiment dont la consommation ne dépasse pas celle de la Sûreté dans ses locaux actuels. ■

EN BREF

La section excommuniée du Parti du travail de Bâle-Ville (DP n° 1138) a vu son initiative sur le plafonnement des allocations de renchérissement des hauts fonctionnaires triompher, puisqu'elle a été acceptée par deux tiers des électeurs.

En plein dans le mille. Le mensuel français *50 Millions de consommateurs* a enquêté sur les inondations dans son numéro d'octobre, diffusé à fin septembre. En couverture, il pose la question: «A qui le tour?» La réponse est venue plus tôt que les rédacteurs le pensaient.

Hélas pour nous !

RÉFÉRENCE

Serge Daney: *L'Exercice a été profitable, Monsieur*. POL., Paris, 1993.

«*Pas un jour que je ne fasse mon cinéma, parlant du cinéma. A n'importe qui, s'il m'écoute. Publics tétanisés devant ma rage sourde. Je suis plein d'un objet informe que je vomis au ralenti*». Le ton, passionné, est donné: le cinéma sinon rien ! Voilà Serge Daney ! Ancien rédacteur en chef aux *Cahiers jaunes* (1968-1981), puis critique de cinéma et de télévision — entre autres — à *Libération* (1981-1990), avant de fonder sa revue de cinéma *Trafic* (1992). Cinéphile de la première heure, dès 14 ans, marqué par *Hiroshima mon amour* et *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais. «*Je suis né la même année que Rome ville ouverte* (1944), au commencement du cinéma moderne», aimait-il à rappeler. Critique jusqu'à la dernière heure, réfléchissant encore, malgré la maladie, sur le devenir du cinéma, sur la télévision, sur sa cinéphilie, sur des films.

La destinée habituelle d'un critique de cinéma est qu'il passe à la casse du temps, sitôt enterré. Parfois certains, dont André Bazin, subsistent dans les mémoires. Rarement. Plus d'un an après sa mort, Daney, le marcheur,

n'est pas encore trépassé. Ni passé outre. Sa pensée résonne, tonne encore. Grâce à une nouvelle publication — Daney a déjà réuni ses articles dans quatre autres ouvrages. Ce livre est paré du titre qu'aurait dû avoir l'ouvrage qu'il n'aura jamais eu le temps d'écrire: *L'exercice a été profitable, Monsieur*, réplique d'un film de Lang.

Extra-ordinaire, tout simplement. Extra-ordinaire à plus d'un titre. C'est bien la première fois que l'on publie *post mortem* les écrits personnels d'un critique de cinéma. En l'occurrence des textes, écrits sur disquettes de 1989 à 1991. Ouvrage au caractère hybride, ce qui en fait son intérêt, où se mêlent des réflexions sur des films, des cinéastes, des phénomènes sociaux — l'affaire des foulards qui agita la France le temps d'un été —, ou politiques — la Roumanie; mais aussi des remarques sur la vie privée de l'auteur — ses rencontres —, sans impudeur. Souvent, la vie nourrit la réflexion sur le cinéma, ou l'inverse. Car en vrai «ciné-fils», Daney ne vivait que par et pour le cinéma. Il fait sienne cette idée forte, extrême, de Jean-Louis Schefer: «*La salle de cinéma aurait été ce second utérus où nous aurions reconnu par avance des images qui auraient comme un droit de préemption sur notre vie*». Enfant de ces lieux cinéphiliques, Daney très souvent mentionne des films et des cinéastes de façon codées, par des initiales, ou incomplète, seulement le titre par exemple.

Chez Daney, le verbe précède l'écriture. Ce qui frappe dans ce livre dense, c'est cette pensée, complexe, toujours en mouvement — maître-mot chez cet homme, qui aimait beaucoup voyager et marcher. En somme Daney est bien plus qu'un simple critique de ciné. Un penseur, même s'il n'aimait pas le mot et lui préférerait celui de «passeur» («bricoleur intellectuel»). Avec style, malgré l'ordinateur. Un homme dont la plume acide, lucide, accusatrice et colérique parfois manque. Parti trop tôt, à 48 ans, emporté par le fléau de cette fin de siècle: le sida. Hélas pour nous !

Véronique Hayoun

COURRIER

Les jours tranquilles de l'enseignement... ou des enseignants supérieurs ?

A propos de l'article de Jean-Claude Favez (DP n° 1140).

«*La compétence fédérale doit donc être utilisée comme un instrument de développement régional concerté entre les cantons, dans le but d'utiliser mieux ce qui existe déjà et de faire réellement des HES des pôles de transferts technologiques et de collaboration entre l'enseignement et l'entreprise*».

Comment assurer le développement régional par une concertation entre les cantons et en utilisant ce qui existe déjà, sans maintenir le déséquilibre préexistant — même au plan de la Suisse romande — entre les différents niveaux de développement des projets et leurs possibilités de réalisation dus aux potentialités régionales ?

J'aurais préféré que la première des trois questions de Jean-Claude Favez soit posée en ces termes. Je ne connais pas ses critères (non formulés) définissant la nature «universitaire» ou non des disciplines. Mais quant à sa première interrogation, l'occasion n'est-elle pas donnée de distribuer plus «équitablement» les lieux de formation, même à l'échelle romande ? Delémont est-elle si loin de Genève et Lausanne ?

Marcel Turberg,
Delémont

Nouveau titre

En juillet 1992, *Riviera Vevey-Montreux* disparaissait, repris par son concurrent *L'Est vaudois* qui devenait *L'Est vaudois/Riviera*. Nouveau changement depuis le 1^{er} octobre, le quotidien s'appelant désormais *La Presse Riviera Chablais*, avec la volonté de dépasser les frontières cantonales et de mordre sur le Chablais valaisan... Le même éditeur abandonne provisoirement *Super Léman*, journal gratuit qui concurrençait le quotidien. ■

De la défense du producteur à l'intérêt du consommateur

DÉFINITION LÉGALE

La loi fédérale du 20 décembre 1985 donne cette définition d'un cartel:

«Par cartels on entend les conventions et décisions, ainsi que les accords sans force obligatoire, qui influencent ou sont propres à influencer le marché de certains biens ou services par une limitation collective de la concurrence, en réglant notamment la production, la vente ou l'acquisition de marchandises, ainsi que les prix et autres conditions.»

(jg) Dans le dernier numéro de *La Vie économique*, Pierre Tercier, président de la Commission des cartels, signe un article sur le droit des cartels et ses rapports avec la *revitalisation* de l'économie, comme on dit aujourd'hui.

Certains faits sont utilement rappelés. Si notre pays se distingue en donnant une existence légale aux cartels, cela ne signifie pas qu'ils n'existent pas ailleurs: toutes les législations contiennent des exemptions et l'organisation de certaines professions ressemble parfois à celle des cartels helvétiques. L'auteur ne donne pas d'exemples, mais nous mentionnerons la presse régionale en France et ses territoires soigneusement négociés et délimités.

L'origine des cartels suisses serait multiple: la tradition corporative remontant au Moyen Age, le fédéralisme qui compartimente certains marchés, le goût du compromis, la faible évolution de la législation. Pierre Tercier remarque que la Suisse n'a pas connu de crises majeures ou de participation aux grands conflits mondiaux, toutes circonstances qui provoquent une accélération dans les changements des législations.

On connaît l'argument traditionnel des défenseurs des cartels: une répartition géographique des entreprises évite de pénaliser les régions reculées. L'auteur renverse la perspective: la marge de survie garantie aux plus faibles renforce les profits des plus forts et leur assure une position encore plus dominante. Résultat: les secteurs les plus cartellisés comme la bière ou la banque ont connu les plus fortes concentrations. La décartellisation de l'économie favoriserait les entreprises fortes et la poursuite de la concentration. Il convient simplement d'éviter les positions dominantes dont les conséquences sont au moins aussi négatives que celles des cartels. La combinaison d'une révision de la loi sur les cartels avec une déréglementation étatique semble être pour Pierre Tercier la meilleure voie pour donner un coup de fouet à l'économie.

La réforme de la loi sur les cartels doit s'attacher à empêcher les abus principaux des cartels, comme la fixation des prix ou l'établissement de contingents. Il faut aussi introduire un contrôle des fusions afin d'éviter la création de situations dominantes. Des procédures allégées et faciles à mettre en œuvre doivent aussi être envisagées. Enfin, une partie de la loi devrait être consacrée à la lutte contre la réglementation, même si cela ne semble guère réaliste.

Nous avons le sentiment paradoxal que l'obsession de la déréglementation finit par aveugler les partisans de la fin des cartels. Pour une fois, il faut aller voir à Moscou. Un marché

sans règles, c'est un marché soumis à celui qui est le plus audacieux dans le détournement de la légalité, et donc au crime organisé. Ce n'est pas de déréglementation dont nous avons besoin, c'est d'une autre réglementation orientée vers l'intérêt du consommateur et non vers la défense du producteur. ■

RIGUEUR BUDGÉTAIRE

La mémoire courte

(jd) Economies et rigueur budgétaire sont aujourd'hui les deux mamelles auxquelles s'alimentent nombre de politiciens. Qui oublie bien vite la fringale de dépenses qui fût la leur en période de prospérité et qui explique en bonne partie les difficultés actuelles.

Ainsi du conseiller national radical bernois Jean-Pierre Bonny, ancien directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (OFIAMT) et actuel président de la commission des finances, irrité par le projet de budget du Conseil fédéral, insuffisamment rigoureux à son goût, et qui menace de renvoyer la copie au gouvernement.

Or si «nous avons vécu des années durant au-dessus de nos moyens», comme l'affirme aujourd'hui doctement le parlementaire bernois, c'est en partie à cause des largesses dont il a fait preuve au cours de ces années. L'hebdomadaire *Die Weltwoche* (30 septembre 1993) en a dressé la liste. Par rapport aux propositions du Conseil fédéral, il a ainsi obtenu 17 millions supplémentaires pour la formation professionnelle (1984), une rallonge pour la formation continue des hauts fonctionnaires et l'entretien des forêts (1985), 4 millions pour l'informatique dans les écoles secondaires (1986), 1 million pour la recherche (1987), 10 millions pour le crédit-cadre du 700^e anniversaire de la Confédération (1988), quelques dizaines de millions pour le trafic régional dans l'Oberland bernois (1989), 4 milliards au cours de la décennie pour accélérer l'achèvement du réseau autoroutier, 300 à 500 millions — les estimations varient — pour les accès au tunnel du Lötschberg (1991) et 600 millions en faveur des pays de l'Est européen (1992).

Bien entendu, Jean-Pierre Bonny n'est pas le seul à oublier ce récent passé et à goûter maintenant la vertu soudainement retrouvée de la rigueur financière. Alors qu'Otto Stich, pendant les années grasses, annonçait en vain la détérioration prochaine de l'équilibre budgétaire. ■

Statut universitaire et salaire d'infirmière

(ag) Les cantons romands vont économiser plus de 50 millions par année en supprimant les allocations d'études versées à celles et ceux qui suivent une formation paramédicale. En fait, cette rétribution tient compte du travail pratique effectué, de la même manière qu'un apprenti qui rend des services de plus en plus performants en cours d'apprentissage touche un salaire. Fribourg et la conseillère d'Etat socialiste Ruth Lüthi ont refusé de s'associer à cette mesure.

La pilule est enrobée du miel de la nécessité de hausser la profession à la dignité du statut d'étudiant. Les mêmes responsables politiques sont pourtant capables de tenir avec une égale aisance un discours sur la dignité des professions manuelles et non universitaires et sur l'encouragement de l'apprentissage.

Le prétendu nouveau statut ne correspond à aucun changement annoncé du cahier des charges et des obligations de service.

Un véritable statut d'étudiant devrait aboutir à reconnaître l'équivalence du diplôme d'infirmier et d'une licence universitaire, avec une importante revalorisation des salaires, vu l'importance attribuée aux titres dans la classification des fonctions publiques.

Enfin la décision est tombée parce que les responsables ne craignent plus la pénurie. Mesquin. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Véronique Hayoun
Ursula Gaillard
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

Anniversaire

(cfp) Pour ses deux cents ans, en 1979, la NZZ avait publié un volume sur le libéralisme avec des signatures prestigieuses; pour ses cent ans, ce printemps, le *Tages Anzeiger* a sorti un fort volume sur les médias. Pour ses vingt ans, *Libération* présente un album sortant de l'ordinaire. D'abord par son format, celui d'un journal, son poids (plus d'un kilo), et bien sûr son contenu: à l'origine dans la mouvance soixante-huitarde et aujourd'hui l'un des titres phares de la presse française.

On y trouve d'abord un rappel des vingt années écoulées, présentées par des textes, des récapitulations, des photos. Le choc des idées, celles des nations comme celles des hommes, ne manquent pas; bref, c'est *Libération* devenue institution et, pour certains lecteurs, une drogue dont il est difficile de se passer.

Deux lexiques insérés sous un format particulier ainsi que la publicité m'ont plu. L'un des lexiques est intitulé «Le bal des mots dits». Il cite un grand nombre de mots «qui sont entrés dans les dictionnaires et ceux qui ont changé de sens». Trois exemples:

Benji. Vieille école: le patron aboie: «Et que ça saute!» et les employés baissent la tête.

Management moderne: le chef d'entreprise invite ses collaborateurs à une grande sauterie collective dans un site sauvage. Pratiqué en France depuis 1986, cela s'appelle le benji et passe pour stimuler l'esprit d'équipe par le goût du risque partagé. On s'attache un élastique autour de la cheville puis, sous les encouragements des collègues, on se jette dans le vide, du haut d'un pont. Parfois, l'élastique casse et ce sont autant de points-retraites accumulés pour rien.

Feeling. Anglicisme. Une autre manière de dire un sentiment, de sentir, d'exprimer une intuition.

Zouk. Une danse et un rythme venus de la Martinique et de la Guadeloupe en 1987.

L'autre lexique est consacré à des expressions en vogue, langue de coton et verlan. Un exemple:

Totalitarisme verbal. Propos sectaires.

Quant à la pub, elle est bien présente, mais avec un sourire. Imaginez une entreprise suisse de transports publics s'inspirant de la SNCF, qui souhaite un bon anniversaire à un journal après avoir posé la question: «Sachant qu'en vingt ans la SNCF a transporté 14,7 milliards de voyageurs et que *Libération* a eu 3,4 milliards de lecteurs, combien de voyageurs ont lu *Libération* dans le train?»

L'équipe qui a confectionné cet album a réellement réussi à faire ce que Serge July, le directeur du journal, appelle un «livre-journal-spectacle». ■

MÉDIAS

Le *Tages Anzeiger* restructure son fond de publications. Il met fin à la publication de deux hebdomadaires gratuits de quartier à Zurich (perte cumulée de cinq millions de francs de 1990 à 1992). Il fusionne un journal gratuit régional avec une feuille similaire d'un éditeur de Baden en créant une entreprise commune et, enfin, il réduit la périodicité d'un autre journal régional. Conséquence: seize emplois supprimés. Il y a par ailleurs collaboration avec la NZZ pour la distribution tôt le matin aux abonnés. Leur réseau de 2500 porteurs est le plus grand du genre en Suisse. D'autres éditeurs aimeraient s'y intégrer.

La *Wochen Zeitung* organise une campagne de solidarité avec le journal turc *Özgür Gündem*, qui paraît à Istanbul, menacé de disparition à la suite d'un procès engagé contre lui. Huit de ses journalistes ont été assassinés dans des circonstances non éclaircies entre mai 1992 et janvier 1993.

Naissance du trimestriel *Le Périphériscopie* et mort, après dix ans de parution, de *L'Energumène*, tous deux produits du Centre de recherche périphériscopiques à Oleyres.